

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD

6 juillet 2021



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à huis clos le 6 juillet 2021 à 18h30 au lieu habituel des délibérations, à laquelle étaient présents :

Mmes Annie Girard
Suzan Lecours

MM. Michel Blackburn
Claude Riverin
Vallier Girard

Était absent : M. Frédéric Villeneuve

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Laurent Thibeault, maire.

Étaient également présente à ladite assemblée, Mme Marylène Compartino Campagna, secrétaire-trésorière adjointe et inspectrice municipale en bâtiment et en environnement qui exerce ici la fonction de secrétaire du conseil municipal.

En raison des conditions d'urgence sanitaires en lien avec la pandémie qui sévit présentement au pays, la présente séance publique est tenue sans la présence des citoyens. Toutefois, elle est enregistrée et webdiffusée le lendemain sur le compte Facebook de la Municipalité.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Laurent Thibeault, procède à l'ouverture de la séance et remercie tous les conseillers pour leur présence.

153-2021

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Michel Blackburn, appuyé par Mme Annie Girard que soit adopté l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord constitué des sujets suivants et demeurant ouvert :

1. Ouverture de la séance

1.1 lecture de l'ordre du jour

2. Administration générale

2.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 104 600 \$ qui sera réalisé le 13 juillet 2021

3. Période de questions

4. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

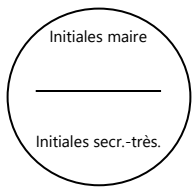
2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

154-2021

2.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 104 600 \$ qui sera réalisé le 13 juillet 2021

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Rose-du-Nord souhaite emprunter par billets pour un montant total de 104 600 \$ qui sera réalisé le 13 juillet 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
163-2004	48 300 \$
174-2006	56 300 \$



CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 163-2004 et 174-2006, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Rose-du-Nord souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Claude Riverin, appuyé par Mme Suzan Lecours, et résolu unanimement, que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 juillet 2021 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 janvier et le 13 juillet de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022	9 700 \$	
2023	9 800 \$	
2024	10 000 \$	
2025	10 100 \$	
2026	10 400 \$	(à payer en 2026)
2026	54 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 163-2004 et 174-2006 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 juillet 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

3. PERIODE DE QUESTIONS

Sans objet

155-2021

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE LEVER la séance à 18h45.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marylène Compartino Campagna
Secrétaire-trésorière adjointe

Laurent Thibeault
Maire